



COMITE TECHNIQUE PAPI DU BASSIN DE LA SARTHE

**REUNION DU 6 MAI 2022
SARGE-LES-LE MANS**

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Avancement de la démarche (actions inscrites et financements associés) ;
2. Echanges sur la composition du Comité de Pilotage (COPIL) ;
3. Echanges sur la consultation du public ;

PARTICIPANTS :

M. MEYZIE – Directeur départemental des territoires de la Sarthe – Référent Etat
M. CHAUDET – Chef de l'unité PRAT de la DDT 72
M. PANNEAU – Adjoint au chef l'unité PRAT de la DDT 72
M. CAISSON – Référent Départemental Inondation à la DDT 61
Mme SIMON – Service Risque de la DDT 61
M. DEBRABANT- Direction régionale de l'environnement
M. CHEVALIER – Président du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) – Elu référent
M. TOREAU – Directeur du SBS
M. IGELNICK – Chargé de mission SIG, analyse territoriale au SBS
M. BARBE – Chargé de mission prévention des inondations au SBS
M. ROISSE – Directeur adjoint, responsable de pôle urbanisme-aménagement (Scot) – Pays du Mans
Mme PESLIER – Chargée d'études Trame verte et bleue – Pays du Mans
M. NIEL – Maire de Cherré-Au
M. LEGROS – Technicien de la commune de Cherré-Au
M. GUY – Conseiller municipal de la Guierche
Mme DELBRUEL – Adjointe-au-maire de Saint-Pavace
M. RHULMANN – Elu GEMAPI à la CC du Perche
M. LEVEAU – Technicien eau et assainissement à la CC du Perche
M. GARNIER – Vice-président à la CC Val de Sarthe (Cycle de l'eau)
M. BESNIER – Vice-président à la CC Maine Cœur de Sarthe (GEMAPI)
M. BERARD – Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe
Mme THOMAS – Technicienne rivières à Le Mans Métropole
M. KANE – Stagiaire à Le Mans Métropole
M. OLLER – Chargé de mission GEMAPI à la Communauté Urbaine d'Alençon
M. SEIGNEURET – Technicien milieux aquatiques et coordinateur du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe

En introduction de cette séance, M. CHEVALIER rappelle que la démarche PAPI est une chance pour les collectivités du territoire, qui peuvent mobiliser des fonds de l'Etat (Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) afin de financer des actions de prévention des inondations. Il évoque la satisfaction de voir des représentants de l'amont du bassin et précise qu'une grande part de la réussite du PAPI est liée au principe de solidarité amont-aval.

M. MEYZIE précise le rôle de l'Etat dans la mise en place du dispositif PAPI en rappelant que le Préfet de la Sarthe a été désigné Préfet pilote pour accompagner le SBS dans l'élaboration du PAPI. Le Directeur de la direction départementale des territoires de la Sarthe est le référent Etat de cette démarche et a pour rôle de rassembler les différents opérateurs de l'Etat afin d'accompagner techniquement les collectivités dans la réalisation de leurs actions.

Ordre du jour n°1: Avancement de la démarche (actions inscrites et financements associés)

(Cf. support de présentation joint au présent compte-rendu)

En premier lieu, M. BARBE rappelle l'historique de la démarche, les enjeux présents sur le territoire ainsi que les principaux points du diagnostic de territoire. Les grandes orientations du Programme d'Etudes Préalable (PEP) sont annoncées :

- L'amélioration de la connaissance sur les zones à enjeux (principalement hors axes Huisne et Sarthe) ;
- La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dans les zones à enjeux ;
- La mise en place de stratégies et de solutions fondées sur la nature ;
- L'amélioration de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme ;

M. BARBE présente les différentes actions proposées dans le cadre du PEP à travers les 7 axes :

- Axe n° 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe n°2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Axe n°3 : Alerte et gestion de crise ;
- Axe n° 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme ;
- Axe n° 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements ;
- Axe n°7 : Gestion des ouvrages de protection.

Les maitres d'ouvrages sont invités à préciser leurs actions.

Principales observations :

Axe n° 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.

M. MEYZIE souligne l'importance de l'axe n°1 et précise que la culture du risque doit être développée sur le territoire. Les outils proposés par les collectivités comme la pose de repères de crue sont des moyens efficaces pour y parvenir.

M. DEBRABANT indique qu'il existe une base de données nationale sur les repères de crue et que la pose de ceux-ci doit respecter protocole précis.

Mme DELBRUEL évoque la volonté de la commune de Saint-Pavace de former les élus à la gestion du risque inondation et au principe de prévention. Les élus se trouvent régulièrement démunis lors de la gestion de crise et/ou face aux demandes et craintes des habitants.

M. CHEVALIER souligne cette démarche et juge important d'être préparé au mieux et "armé" pour répondre aux différentes sollicitations des habitants.

M. TOREAU et M. BARBE informent les membres du COTECH que le SBS est membre du CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation) et peut mettre à disposition des outils de formation aux collectivités du territoire.

Concernant la réalisation des DICRIM, M. NIEL s'interroge sur l'obligation des communes pour la diffusion des documents. M. CHAUDET précise que l'obligation porte sur la réalisation du document mais pas sur la méthode de diffusion. La collectivité est libre dans le choix de faire l'information auprès de la population.

Axes n°2 et n°3 : Surveillance, prévision des crues et des inondations / Alerte et gestion de crise.

M. DEBRABANT précise que le SPC (Service de Prévision des Crues) peut accompagner les collectivités dans leur réflexion de mise en place de systèmes d'alertes locaux. L'organisation d'un atelier thématique pour les collectivités volontaires est envisageable dans le cadre du PEP.

Mme THOMAS précise que Le Mans Métropole a élaboré un système d'alerte permettant d'anticiper la concomitance des crues de l'Huisne et de la Sarthe sur la base des dernières études hydrauliques réalisées sur le territoire.

M. DEBRABANT explique que la mise au jour ou la création des PCS (Plan Communal de Sauvegarde) peut être subventionné par les fonds FEDER.

M. DEBRABANT indique qu'il sera utile d'étudier plus précisément l'action proposée par le Syndicat de Bassin Entre Mayenne et Sarthe (SBEMS) pour vérifier l'éligibilité de celle-ci aux financements.

Axe n° 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme.

M. ROISSE indique que le SCoT du Pays du Mans est en cours de révision et que la prise en compte du risque inondation doit être un enjeu de cette révision. Il souhaite échanger avec le SBS pour mesurer les besoins d'une collaboration afin d'améliorer la connaissance et lancer une réflexion sur la rédaction de prescriptions.

M. CAISSON indique que la révision du PPRI Sarthe sur la partie ornaise est un objectif dans les mois à venir.

M. MEYZIE précise qu'une réflexion sera également lancée sur la révision de certains PPRI dans le département de la Sarthe.

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.

Mme THOMAS présente les différentes stratégies de Le Mans Métropole concernant cette démarche de réduction de la vulnérabilité.

Mme DELBRUEL indique que la commune de Saint-Pavace pourrait se rapprocher de Le Mans Métropole pour mener une phase de diagnostic sur les habitations concernées. M. BESNIER indique qu'un coportage entre Le Mans Métropole et la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pourrait être étudié. M. BARBE propose l'organisation d'une réunion spécifique pour étudier cette possibilité.

M. GARNIER demande comment les populations peuvent être informées d'une telle démarche et du caractère inondable de leurs biens.

M. DEBRABANT indique que cette démarche est engagée sur d'autres PAPI du bassin Loire-Bretagne et que des retours d'expérience positifs sont constatés quand la collectivité met en place une cartographie dynamique consultable et fait appel à des prestataires extérieurs pour organiser la démarche.

En ce qui concerne la caractérisation de l'évènement millénaire, M. DEBRABANT indique qu'une méthodologie devra être établie sur les zones à enjeux mais qu'il serait difficile et moins pertinent de le faire sur l'ensemble du bassin de la Sarthe.

Axe n°6 : Ralentissement des écoulements.

M. BESNIER indique que les actions inscrites dans cet axe sont représentatives du risque majeur présent aujourd'hui sur le territoire. En effet, le risque sur les axes Sarthe et Huisne est relativement bien connu mais les épisodes pluvieux intenses qui engendrent des phénomènes de ruissellement peuvent toucher l'ensemble du territoire. Des paramètres tels que le développement des zones imperméabilisées ou l'évolution des pratiques agricoles sont difficiles à maîtriser.

Ordre du jour n°2 : Composition du COFIL

M. BARBE présente une proposition de composition du Comité de Pilotage (COFIL) aux membres du COTECH.

M. CHEVALIER propose l'ajout d'un représentant de communes sinistrées par des inondations liées aux phénomènes de ruissellement.

M. MEYZIE propose l'ajout d'un représentant de FNE (France Nature Environnement).

La composition est validée avec l'ajout des deux membres cités ci-dessus.

Le prochain COFIL est programmé au 23 juin après-midi.

M. CHAUDET indique que la DDT 72 a travaillé sur la mise en place d'une plateforme collaborative OSMOSE mais celle-ci reste en phase de test. La mise à disposition des documents aux membres du COTECH continuera à se faire par échanges de mail pour le moment.

M. DEBRABANT précise que les futurs PAPI complets pourraient être soumis à évaluation environnementale (enquête publique et étude d'impact) et conseille d'ajouter une enveloppe financière dédiée à cette tâche dans le PEP.

Ordre du jour n°3: Consultation du public à venir

M. TOREAU présente les modalités de consultation du public envisagées suite aux échanges avec la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Le grand public sera informé sur le diagnostic du territoire, la stratégie et le programme d'action via le site du SBS.

La consultation du public se fera à la suite du prochain comité de pilotage pour une durée de 4 semaines (24 juin au 22 juillet).

M. CHEVALIER remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.